



# L'énergie réactive

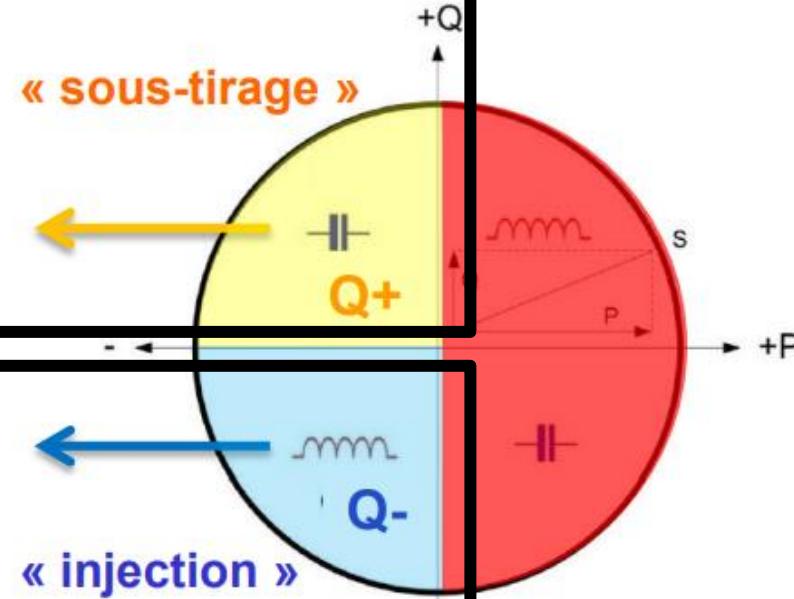
Février 2023

# Fondamentaux

- Les producteurs, en injectant de la puissance active, élèvent les tensions sur le réseau. C'est pourquoi il est à présent demandé aux producteurs raccordés au réseau BT de consommer de la puissance réactive pour limiter ces élévations de tension.
- Cette disposition est entrée vigueur pour les demandes de raccordement validées par Enedis à partir du 1<sup>er</sup> février 2023.
- Elle s'applique pour toutes les centrales raccordées en Basse tension.

# Objectifs locaux pour Enedis consiste à Absorber / sous-tirer / Consommer du réactif

Comportement du site ou de la centrale PV :  
« consommation de réactif »  
« sous-tirage de réactif »  
« Absorption de réactif »

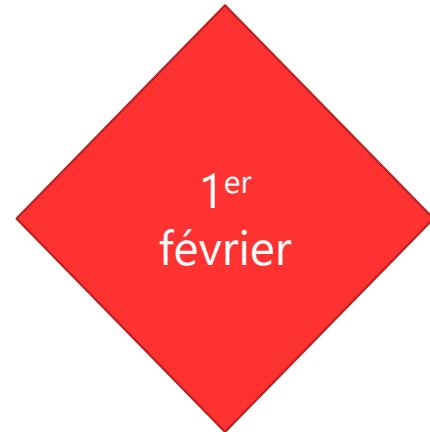


Comportement du site ou de la centrale PV  
« production de réactif »  
« injection de réactif »  
« fourniture de réactif »

# Paramétrage par Défaut de l'onduleur

AVANT le 1<sup>er</sup> février 2023

le paramétrage par défaut  
d'un onduleur SolarEdge en  
cosphi= 1



APRES le 1<sup>er</sup> février 2023

Le paramétrage par défaut d'un onduleur  
SolarEdge en  
cosphi= - 0,944 (réglage en signe négatif)

Pour obtenir l'équivalent de  
tanphi = - 0,35

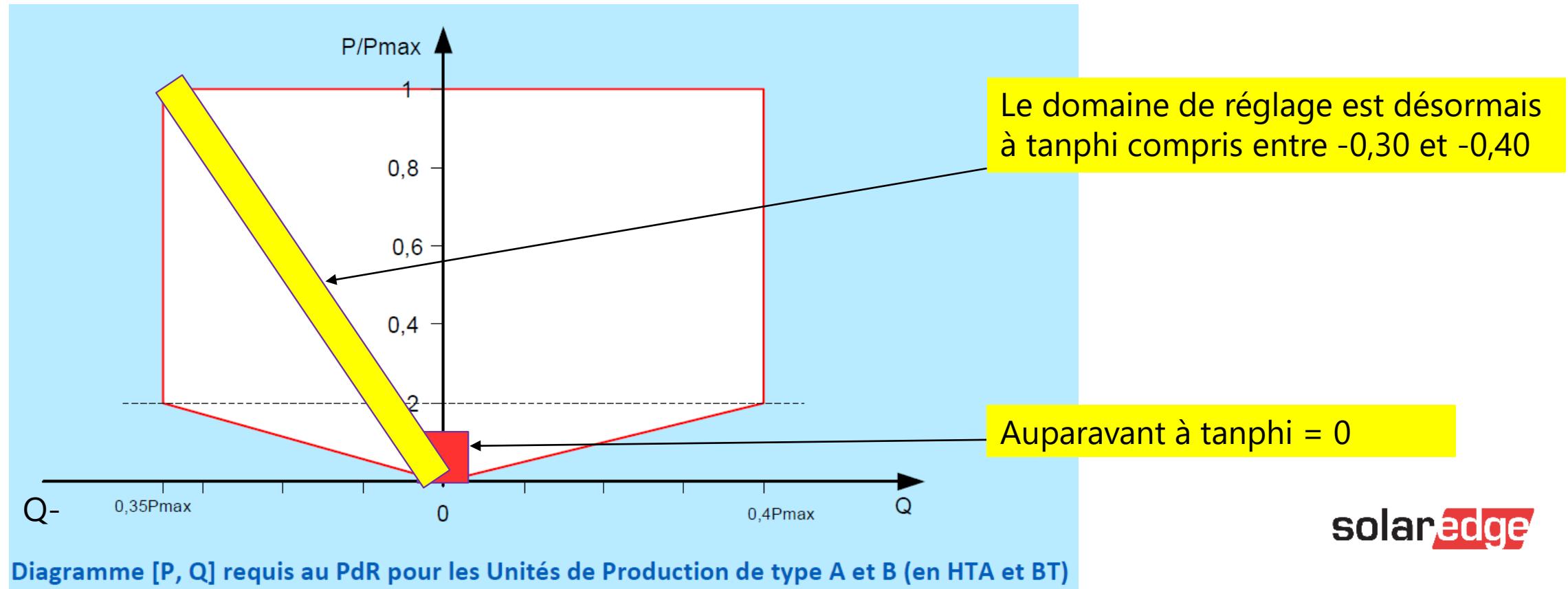
Pour importer/ absorber/ soustrirer du  
réactif.

# Diagramme [P, Q] d'absorption de réactif

En Référence au document : Enedis-FOR-CF\_15E-V13\_Constructeurs 10-11-2022

## 7.2. Puissance réactive

Conformément à l'article 54 de l'arrêté du 9 juin 2020 ; l'installation de production devra à tout instant absorber une puissance réactive égale à  $0,35 \times$  la puissance active produite par l'installation ( $\cos(\phi)=0,944$  sous excité).



# Textes concernés

- Enedis- FOR-CF\_15E § 7.2
- Enedis-FOR-RES\_17E § 2.4
- Enedis-PRO-RES\_64E Fiche n°3

Toutes les présentations et replays de nos webinaires sont disponibles sur une seule page:

**Cliquez ici**

Merci !